

Code de vie 2020-2021

ÉCOLE ST-ROMUALD
• 650, rue Yamaska Est, Farnham (Québec) J2N 1J3
• Tél.: (450) 293-3147 Téléc.: (450) 293-4633



CADRE DE RÉFÉRENCE

Le code de vie de l'école est une référence qui se veut cohérente avec la mission, les croyances et les valeurs du milieu définies dans le projet éducatif 2019-2022.

Mission de l'école St-Romuald :

L'école St-Romuald s'est donnée pour mission d'être un milieu bienveillant où l'apprentissage passe par le plaisir et la collaboration. Notre milieu souhaite travailler en partenariat avec les familles et la communauté afin d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en suscitant leur goût d'apprendre et de s'engager.

Croyances de l'école St-Romuald :

- ✚ Nous croyons fermement que tous les élèves peuvent apprendre et développer leur plein potentiel si nous leur en donnons les moyens et le temps nécessaire pour y arriver;
- ✚ Nous croyons à l'adage qui dit que « *ça prend tout un village pour élever un enfant* »;
- ✚ Nous croyons que la réussite des élèves de notre milieu passe donc par la collaboration entre l'école, les enseignants, les parents, les partenaires et les membres de la communauté;
- ✚ Nous croyons qu'ultimement, l'éducation prodiguée doit être bienveillante et favoriser la prévention;
- ✚ Nous croyons que l'exercice physique et les arts sont essentiels au bien-être de nos élèves;
- ✚ Nous croyons que l'apprentissage est un processus tout au long de la vie à valoriser autant chez les intervenants, les parents que chez les jeunes.

Valeurs de l'école St-Romuald :

- ✚ Le respect de soi, des autres et de l'environnement
- ✚ La bienveillance
- ✚ La persévérance
- ✚ L'autonomie et le sens des responsabilités

Le Code de vie s'adresse à tous et doit être respecté de tous, dans tous les lieux, contextes et activités vécues à l'école ou organisées par l'école.

À cette référence s'ajoutent les règles particulières de la classe, des disciplines spécialisées (éducation physique, musique, anglais) et des lieux où se déroulent les activités (bibliothèque, laboratoire informatique, cafétéria, service de garde, gymnase et cours extérieures).

Nous souhaitons favoriser les **interventions préventives et bienveillantes** dans le but de développer l'autonomie et le sens des responsabilités de nos élèves.

RÈGLES DE VIE

Je respecte les autres élèves et les membres du personnel.

- Je les respecte en tout temps dans mes gestes, mes paroles et mes écrits :
 - à l'école;
 - lors des activités de l'école et sorties;
 - dans le transport scolaire;
 - sur le chemin de l'école et du retour à la maison;
 - dans toutes mes communications;
 - dans les médias sociaux.
- Je circule calmement et silencieusement en tout temps dans les corridors et dans les cages d'escaliers.
- Je vouvoie le personnel de l'école. J'utilise « Monsieur ou Madame » et le prénom de l'adulte pour m'adresser à lui/elle. Ex. Monsieur Marc-André, Madame Julie...
- Je les respecte en étant ponctuel à chacun de mes cours.

Je respecte mon environnement et le matériel.

- Je mets les déchets dans la poubelle.
- Je participe à la collecte de récupération et de recyclage.
- Je laisse mes bottes pour l'extérieur au casier.
- Je m'assure de la propreté de mes chaussures.
- Je laisse ma gomme à mâcher à la maison.
- Je place mon vélo, ma planche à roulettes, ma trottinette ou mes patins au support à vélo ou dans mon casier.
- Je prends soin des livres et manuels que l'école me prête.
- Je prends soin du matériel de l'école.
- Je suis responsable et rapporte le matériel emprunté au comptoir de prêt de ballons dans les délais exigés.
- Je laisse à la maison tout ce qui n'est pas nécessaire à mes apprentissages (cartes, jouets, jeux électroniques, MP3, iPod, cellulaire, appareil photo ...)
 - ➔ Ces objets sont permis seulement lorsqu'ils sont demandés par le personnel de l'école (demande écrite).

- Les objets provenant de la maison seront confisqués. Dans le cas d'appareils électroniques, le parent devra se présenter pour venir le récupérer.
- L'école n'est pas responsable des pertes ou vols d'objets personnels.
- Tel que mentionné par la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » sur le terrain de l'école ou à l'intérieur de celle-ci.

J'agis et je me déplace de façon sécuritaire.

- Je me rends dans la cour des grands dès mon arrivée à l'école le matin.
 - La surveillance débute à 8h05 le matin.
- Je reste à l'intérieur de la section de la cour d'école qui m'est dédiée.
- Je respecte les règles de la cour d'école :
 - Ouverture et fermeture des modules de jeux et des balançoires (selon les directives de la CSVDC);
 - Règles des jeux supervisés;
 - Consignes de sécurité lors des jeux.
- Je circule à droite dans les escaliers.
- Je marche dans l'école.
- Je respecte la procédure de déplacement à vélo.

Je respecte les consignes de l'heure du dîner.

- Je m'assois à l'endroit qui m'est assigné.
- Je reste assis et calme en tout temps.
- Je parle à voix basse.
- Je lève la main en cas de besoin.
- J'apporte une collation et un repas santé.
- Je rapporte mes déchets dans ma boîte à lunch.
- Quand j'ai fini de manger, je range mes choses et j'attends le signal pour me lever.
- J'ai besoin de l'autorisation de mes parents (écrite ou par téléphone) si je dois m'absenter sur l'heure du midi.

Je respecte le code vestimentaire.

- Je porte des vêtements décents, appropriés aux différentes activités vécues à l'école et adaptés aux saisons.
- J'enlève mon chapeau et ma casquette dès que j'entre dans l'école.
- En éducation physique, je porte les vêtements prescrits : **chandail bleu à l'effigie de l'école**, culotte courte de sport (aucune culotte courte en denim ou cuissard n'est accepté), bas et espadrilles. Pour des raisons d'hygiène et de confort, l'élève porte ses vêtements d'éducation physique pour son cours d'éducation physique **seulement**.

Sont défendus à l'école :

- les chandails dont l'imprimé est une incitation à la violence, une publicité de mauvais goût, un message haineux, sexiste, lugubre ou un dessin jugé inacceptable;
- les chandails laissant voir le ventre;
- les chandails ayant un large décolleté ou trop échancrés sous les bras;
- les jupes, les robes et les shorts trop courts;
- les chaussures qui ne permettent pas un déplacement sécuritaire.
Exemple : sandales de plage (voir image);
- tous les accessoires dangereux ou violents : chaînes accrochées au pantalon, bracelets avec des « pics », etc.



BILLETS DE MANQUEMENT

Pour les infractions graves commises par votre enfant (manque de respect, violence, vandalisme, etc.) vous recevrez un billet de manquement majeur via le sac de votre enfant. Nous vous demandons de le signer dès sa réception et de le retourner le jour d'école suivant.

Le billet de manquement n'est pas une conséquence au geste inadéquat, mais vous informe du geste commis et de l'intervention immédiate faite par l'adulte. Les gestes inadéquats mèneront à des **conséquences graduées et à des gestes réparateurs** selon la fréquence et la gravité des manquements.

La direction ou ses représentants communiqueront avec vous dans les plus brefs délais et ce, chaque fois qu'un billet de manquement MAJEUR sera remis à votre enfant.

Dans le cas de manquements mineurs tels que, dérangement en classe, travail non-fait, retard, etc., les membres du personnel interviendront en cohérence avec les valeurs de notre milieu et vous ne serez pas automatiquement informés. Toutefois, un parent dont l'enfant accumule trop d'infractions mineures pourrait se voir convoqué à l'école ou recevoir un appel afin d'élaborer des stratégies visant à améliorer la situation.

CONSÉQUENCES ET RÉPARATIONS

En ce qui concerne les manquements majeurs, des interventions immédiates et des sanctions seront automatiquement appliquées selon le contexte, le dossier de l'élève et les événements.

AUTOMATISMES DE SANCTION :

- 1- Je me suis battu : suspension interne ou externe, réflexion et geste réparateur.
 - Gradation de suspension possible :
 - Suspension interne (à l'école, mais à l'extérieur de la classe) : reste de la journée, ½ journée, journée entière, plus d'une journée.
 - Suspension externe (à la maison) par la direction ou ses représentants.
- 2- J'ai agressé physiquement : suspension interne ou externe, réflexion et geste réparateur.
- 3- J'ai volé : retour de l'objet du vol, remboursement ou travail compensatoire.
- 4- J'ai fait du vandalisme : paiement de la facture de réparation ou travail compensatoire.
- 5- J'ai quitté l'école sans autorisation : reprise de temps.
- 6- J'ai manqué de respect : excuses à la personne ou au groupe et geste réparateur.
- 7- J'ai fait de l'intimidation : référence au *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*.

LOI 56 : OBLIGATION DE GESTION DES GESTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION EN MILIEU SCOLAIRE

Dans l'éventualité d'un manquement grave, particulièrement en lien avec la violence ou l'intimidation, l'école s'est dotée d'un protocole. À cet effet, la direction peut suspendre un élève pour le reste de la journée ou même plusieurs jours. Dans certains cas, la réintégration de l'élève suspendu ne sera possible qu'après un engagement formel à respecter des conditions déterminées par la direction selon la situation. La direction peut exiger la présence d'un parent à une rencontre à l'école comme condition préalable à la réintégration de son enfant. De plus, **un signalement doit être fait à la direction générale du Centre de services scolaire** pour tout événement de violence ou d'intimidation.

LOI 180 (Loi sur l'instruction publique (LIP)) : OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La loi de l'instruction publique impose la fréquentation scolaire obligatoire pour toute personne de 16 ans ou moins et dicte le devoir de responsabilité à la direction de l'école à cet égard. Un cumul d'absences non motivées, injustifiées ou avec des motifs non recevables pourra entraîner une reprise de temps (midi, après l'école, journée pédagogique) ou **un signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)**.

Adopté par le conseil d'établissement à la séance du 22 juin 2020

Résolution no : _____

Le _____

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Moi, _____, je reconnais avoir pris connaissance de tous les éléments du CODE DE VIE de l'école St-Romuald et je m'engage formellement à prendre tous les moyens nécessaires pour respecter les règles de vie de mon milieu scolaire.

Pour démontrer le sérieux de mon engagement, j'accepte que mes parents (ou responsables de l'autorité parentale) apposent leur signature à côté de la mienne.

Signature de l'élève

Signature du parent

Les règles
de vie
à l'école



CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU 1^{ER} CYCLE

Moi, _____, je reconnais avoir compris tous les éléments du CODE DE VIE de l'école St-Romuald que mes parents ont lu avec moi. Je m'engage à respecter les règles de vie de mon milieu scolaire.

Afin de signifier qu'ils m'aideront à respecter mon engagement, mes parents (ou responsables de l'autorité parentale) apposent leur signature à côté de la mienne.

Signature de l'élève

Signature du parent

Les règles
de vie
à l'école

